

Que faire en cas de panne d'ascenseur ? 3F répond

Que faire en cas de panne d'ascenseur dans ma résidence ?

Pour satisfaire ses **locataires**, **3F** veille au bon entretien des [espaces et des équipements collectifs](#) de ses **résidences**, notamment des ascenseurs.

Si malgré nos efforts un problème survient, suivez nos [consignes de sécurité](#) :

- si vous êtes à l'intérieur de la cabine, ne paniquez pas et suivez les instructions qui y sont affichées ;
- si vous êtes à l'extérieur de la cabine, prévenez immédiatement votre **gardien·ne** ou la société d'ascenseur (ses coordonnées figurent sur le panneau d'information situé dans le hall d'entrée de votre **immeuble**).
- si vous êtes à l'extérieur de la cabine et qu'une personne est enfermée à l'intérieur rassurez-la, dites-lui d'actionner le signal d'appel et prévenez votre gardien·ne.

Dans tous les cas, ne tentez surtout pas de régler le problème vous-même !

Pour éviter de graves dangers, **laissez faire les professionnel·les**.